



**Convention d'objectifs et de moyens  
Soliha / Valence Romans Agglo  
Espace Information Logement de la Maison de l'Habitat  
Année 2021**

**ENTRE :**

D'une part Valence Romans Agglo sise 1 place Jacques BREL 26000 Valence, dénommée ci-après Valence Romans Agglo, représentée par Madame Annie-Paule TENNERONI, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du Logement, autorisée par l'arrêté n°2021-A068, Désignée ci-après « Communauté d'Agglomération »

Et

SOLIHA Drôme, Association régie par la Loi de 1901, dont le siège est à Valence, 44 , rue Faventines, représentée par son Président, Monsieur Alain VILLARD, dûment autorisé à l'effet de passer convention, Désigné ci-après « SOLIHA Drôme »

**Préambule**

SOLIHA Drôme, association créée en 1963, agréé par l'Etat au titre des SSIG -Service Social d'Intérêt Général- dans le champ du logement (loi du 2/03/2009), a développé différents savoir-faire et partenariats, pour améliorer les conditions de logement et le parcours résidentiel des personnes les plus fragiles. Elle intervient prioritairement sur les champs de l'amélioration de l'habitat des ménages en difficultés, de l'insertion par le logement et de l'animation des politiques locales de l'habitat dans le parc de logements privés existants.

Dans le cadre de la Maison de l'Habitat de Valence Romans Agglo dont elle est partie prenante, SOLIHA Drôme a mis en place en 2017 d'un dispositif d'accueil, d'information, d'orientation, d'aide et de soutien permettant de lever les freins à l'accès au logement et de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des publics accueillis. Ce dispositif a bénéficié de cofinancements du FSE, de la CAF, de Valence Romans Agglo, d'Action Logement et de la Fondation Abbé Pierre.

Pour Valence Romans Agglo, ce soutien s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande Sociale, de la Convention Intercommunale d'Attribution et l'animation de la Convention Intercommunale du Logement. En effet, Valence Romans Agglo promeut la Maison de l'Habitat comme guichet unique d'information et d'orientation du public permettant un accompagnement renforcé des demandeurs de logement social.

Valence Romans Agglo et SOLIHA Drôme souhaitent poursuivre leur partenariat pour l'année 2021, faisant l'objet de la présente convention.

**ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

---

Sur la base de la sollicitation de l'association Soliha Drôme, l'objet de la présente convention est de déterminer le montant de la subvention allouée par l'Agglo pour l'année 2021.

## ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DE SOLIHA

SOLIHA Drôme anime, sur les deux sites de la Maison de l'Habitat, un Espace Info Logement pour les publics rencontrant des difficultés d'accès au logement.

Il s'agit de permettre :

- La réalisation d'un premier diagnostic sur la situation logement ;
- L'orientation vers des solutions logements adaptées ;
- L'appropriation du logement et de son quartier ;
- La valorisation des logements proposés dans le parc public et les quartiers ;
- Le soutien aux démarches de recherche de logement en particulier pour les personnes en parcours d'insertion vers l'emploi.

Il s'agit aussi d'organiser un réseau d'acteurs intervenant dans le secteur de l'hébergement et du logement, afin de disposer d'une connaissance de l'offre et des disponibilités en matière de logement.

Les conseillères de l'EIL participent aux commissions d'examen des situations prioritaires animées par l'Agglo, positionnent des dossiers et assurent leur suivi.

Les professionnels de SOLIHA Drôme disposeront des données actualisées relatives à l'évolution du parc HLM et le niveau de tension de la demande par commune, mis à disposition par l'Agglo dans le cadre de l'observatoire du PLH.

Les locaux partagés avec d'autres opérateurs dans le cadre de la Maison de l'Habitat : le Point Information Logement de l'ADIL, Rénov' Habitat Durable, l'ADLS, Solidarité Habitats permettront d'orienter les publics vers des réponses adaptées à certaines problématiques pouvant être rencontrées dans le cadre du logement.

Une articulation est à l'œuvre entre Soliha Drôme et l'Agglo en matière de 1<sup>er</sup> accueil des usagers au sein des Maisons de l'Habitat. S'agissant de la Maison de l'Habitat de Valence, qui demeure en 2021 au 44 rue Faventines, le premier accueil du public est assuré par les collaborateurs de SOLIHA Drôme et de l'ADIL. S'agissant de la Maison de l'Habitat de Romans, le premier accueil du public est assuré par des agents de l'Agglo.

Soliha Drôme participera au travail de préfiguration de la nouvelle Maison de l'Habitat de Valence, guichet unique de l'Agglo en matière de logement qui ouvrira début 2022 avenue Sadi Carnot.

Afin de garantir la lisibilité pour l'utilisateur, Soliha Drôme s'engage à faire figurer le label commun « Maison de l'Habitat » sur l'ensemble de ses supports d'information et de communication relatif à cette action.

Le budget prévisionnel, établi comme suit pour l'année 2021 est évalué à 211 282 € :

Espace Information Logement 2021			
CHARGES	Budget 2020	PRODUITS	Budget 2020
Achats	464	Prestations	0
Services extérieurs	25 442	Prise en ch usager	0
Impôts, taxes	8380	Financement restant à trouver SOLIHA Drôme	27 672
Charges de personnel	176 903	Réaffectation résultat positif	4610
Perte sur créance irrécouvr.	0	Subvention VRA	80 000
Dotations aux amortissements	93	Subvention CAF	28 000
Dotations aux provisions	0	Subvention FAP	8000
Provisions sur créances	0	Subvention FSE	63000
Charges financières	0	Reprise amortissements	0
<b>Total des charges courantes</b>	<b>211 282</b>	<b>Total des produits courants</b>	<b>211 282</b>

### **ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Valence Romans Agglo s'engage à verser une subvention de fonctionnement à Soliha Drôme correspondant à un montant de 80 000 € au titre de l'année 2021.

En tant que pilote du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social, l'Agglo œuvrera aux côtés de Soliha Drôme pour déterminer un modèle garantissant la pérennité de cette action, en sollicitant tout financeur potentiel.

L'Agglo assure également la coordination de la Maison de l'Habitat afin de garantir la qualité d'accueil et de service à l'usager à l'appui d'une collaboration optimale entre chacun des acteurs. Aussi, elle s'engage à faire figurer le logo de Soliha Drôme au titre du partenariat en place sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'elle produirait directement au sujet de l'Espace Information Logement de la Maison de l'Habitat.

### **ARTICLE 4. MODALITES FINANCIERES**

Le versement de la subvention interviendra en deux fois, 50 % à la signature de la convention et 50 % après présentation du bilan de l'année 2021 faisant état de l'atteinte des objectifs.

### **ARTICLE 5. DUREE DE LA CONVENTION**

La convention prend effet à compter de la date de la signature des parties intéressées, pour une durée d'un an. Les signataires à la présente pourront dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception et un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 6. MODIFICATIONS**

Toutes modifications dans les missions confiées et les modalités financières feront obligatoirement l'objet d'un avenant à la présente convention.

### **ARTICLE 7. LITIGE**

En cas de litige, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif compétent. Les parties s'engagent au préalable à se rencontrer afin de tenter de trouver une solution satisfaisante pour toutes.

Fait à Valence, en deux exemplaires, le

**Pour Valence Romans Agglo**

Pour le Président  
par délégation  
Annie-Paule TENNERONI  
Vice-Présidente  
en charge de l'Habitat et du Logement

**Pour SOLIHA Drôme**

Le Président  
  
Monsieur Alain VILLARD